

AGENDA

Salon Tech et Bio, 7 et 8 septembre

Programme détaillé vous est parvenu avec le bulletin précédent. Nous vous rappelons que si vous désirez y aller nous avons des entrées gratuites à votre disposition. Un départ en bus va être organisé (départ de Nancy et d'Epinal) : objectif passer aller-retour sur la journée du 7. Contacter Laurent Chaduc

Nature en Fête, 8 et 9 septembre

La MFR de Damvillers organise « Nature en Fête », cette manifestation dédiée au développement durable mettra en évidence les thèmes suivants : bâtiments et matériaux HQE, les énergies, les techniques « environnementales », la valorisation de la biomasse et des sous produits. Au programme également, marché bio, gastronomie bio, feu d'artifice, etc. 03 29 85 60 54

Fête de l'Homme, de la Nature et de l'Environnement à Thaon, 15 et 16 septembre

Ambiance festive et conviviale pour cette foire où l'on rencontre aussi bien des vigneron et producteurs bio que des instituts de formation. Au programme débats, projections, ateliers et aussi espace enfant et restauration bio.

Formation à l'estimation de conformation

Dans la même lignée que la formation organisée par le CGA en début d'année, la FRAB Champagne-Ardenne organise une formation à l'estimation de conformation, le Mardi 2 Octobre à l'abattoir de Mirecourt, avec Marc BOURGUIGNON de l'Office de l'Élevage. La matinée se passera à l'abattoir, et l'après midi sur une ferme (à définir). Si vous avez manqué la première formation ou voulez améliorer « votre œil », contactez le CGA pour que nous puissions co-organiser cette formation au mieux.



LA FEUILLE DE CHOU

BIO

AOÛT 2007

EDITO

Le dicton du mois :

Ce qui août ne mûrira,
Septembre rôtira

DANS CE NUMÉRO :

| | |
|--|-----|
| NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN BIO | 2-3 |
| OGM EN MOSELLE | 3 |
| CAISSE DE MUTUALISATION LAIT | 4 |
| LA FNAB LANCE UNE ÉTUDE | 5 |
| INFOS MARAICHAGE : FILETS VERTICAUX POUR LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS | 5 |
| MUNSTER LOUIS : NOUVEAU PRODUIT PAYSAN BIO LORRAIN | 6 |
| POINT SUR LA FILIÈRE VIANDE | 6 |
| PETITES ANNONCES ET AGENDA | 7-8 |

Grenelle de l'environnement, ça y est c'est parti!

Chacun des 6 groupes de travail s'est réuni une fois et se retrouvera encore une fois avant le mois d'août. Si dans certains groupes les thèmes sont consensuels et avancent relativement bien, d'autres semblent plus difficiles à mettre en route car leur périmètre d'investigation n'est pas bien défini.

C'est le cas du groupe 4 qui concerne l'agriculture et dans lequel la FNAB est présente au titre de « personnes morales qualifiées ». Il n'était pas prévu de parler ni d'OGM, ni de PAC, ni d'agro-carburants. On sent la profession agricole sur la défensive et une grande méfiance vis-à-vis des ONG.

A ce jour peu de propositions sont mises sur la table et tout le monde attend celles des environnementalistes pour réagir. La question est de savoir s'il y a une véritable envie de négocier de leur part, où si l'on va vers une stratégie de barrage systématique.

Plus d'infos : <http://legrenelle.lalliance.fr>

NOUVEAU RÈGLEMENT BIO EUROPÉEN: VRAI/FAUX

1. Les règles européennes de la bio viennent de changer Vrai Faux
2. Dans le nouveau texte, les OGM sont autorisés en bio Vrai Faux
3. La limite pour pouvoir étiqueter un produit comme « bio » passe de 70% d'ingrédients bio à 95% Vrai Faux
1. Il n'y aura plus de règles bio nationales plus strictes Vrai Faux
2. Les marques privées ne pourront plus dire que leur cahier des charges est « plus strict » que le règlement européen Vrai Faux
1. Le nouveau texte autorise les produits chimiques en bio Vrai Faux
2. Le logo AB va disparaître Vrai Faux
3. Le nouveau règlement va permettre une harmonisation des pratiques Vrai Faux
9. Le niveau d'exigence réglementaire va baisser Vrai Faux



Réponses en pages 2 et 3



CGA DE LORRAINE

CGA de Lorraine
Bâtiment F
9, rue de la Vologne
54520 LAXOU
<http://www.bioenlorraine.fr>
<http://www.cga-lorraine.org>
Tél : 03.83.98.49.20
Fax : 03.83.98.44.97
Port. filière viande : 06.72.20.28.84

Nadine Piboule : coordinatrice régionale.
cga.bio@wanadoo.fr
Nicolas Herbeth : animateur CGA et Paysan Bio Lorrain.
paysanbiolorrain@wanadoo.fr
Samuel Delobbe : animateur filière viande et appui technique.
sdelobbe.cga@orange.fr
Magali Berquand : secrétaire commerciale Paysan Bio Lorrain
mberquand.pbl@orange.fr



NOUVEAU RÈGLEMENT BIO EUROPÉEN: CE QUI EST VRAI, CE QUI EST FAUX...

1. Les règles européennes de la bio viennent de changer

Faux

Un nouveau règlement a été voté, mais il ne s'appliquera qu'en janvier 2009. De plus, le texte qui vient de sortir n'est qu'un règlement « cadre » ; les règles « pratiques » d'élevage, de culture, etc... n'ont pas encore été rédigées. La FNAB sera extrêmement vigilante sur leurs contenus.

2. Dans le nouveau texte, les OGM sont autorisés en bio

Vrai/Faux

Cela dépend de quoi on parle...

Il est toujours interdit d'utiliser des OGM en bio mais :

Une dérogation est prévue pour certaines vitamines, auxiliaires technologiques, etc... produits à partir d'OGM (mais n'en contenant pas !), à condition qu'ils n'existent plus du tout sous forme « traditionnelle ».

Une contamination accidentelle des produits bio (ex : contamination d'un champ bio par un champ OGM) est tolérée jusqu'à 0,9% (comme en conventionnel). Pour la FNAB, aucune contamination n'est acceptable !

Notons qu'il n'y a aucun seuil de tolérance officiel de contamination OGM pour les semences, en bio comme en conventionnel. Il y a néanmoins une tolérance officieuse de la part du ministère de l'agriculture d'une contamination de 0,5% pour les semences conventionnelles, mais pas de la part des services de la répression des fraudes (qui estiment qu'en l'absence de texte, le seuil est de 0,01).

3. La limite pour pouvoir étiqueter un produit comme « bio » passe de 70% d'ingrédients bio à 95%

Faux

La part minimale d'ingrédients bio dans un produit vendu comme « bio »

est de 95% depuis 1991. Cela ne change pas avec le nouveau texte.

Dans le règlement actuel, la catégorie entre 70 et 95% d'ingrédients bio permet de faire référence à la bio dans la liste des ingrédients et d'afficher la mention « contient x% d'ingrédients bio », à la condition expresse que les ingrédients conventionnels du produit **ne soient pas disponibles en bio**. Elle ne permet en aucun cas de prétendre que le produit est bio ou d'avoir accès aux logos AB ou communautaire. Ces dernières années, cette catégorie était d'ailleurs quasiment inutilisée en France.

En revanche, le texte récemment voté crée une nouvelle catégorie : il permet de faire référence à la bio dans la liste des ingrédients d'un produit sans aucune limite inférieure de pourcentage et sans aucune condition sur les ingrédients conventionnels du produit (il y a des conditions sur les additifs). Par contre, un tel produit ne pourra ni afficher le pourcentage d'ingrédients bio, ni mettre un logo officiel. Sa publicité sera également très encadrée.

Pour la FNAB, cette nouvelle catégorie manque singulièrement de cohérence : qu'apportera au consommateur ou à l'environnement la présence de deux ou trois fraises bio dans un yaourt fait avec du lait et du sucre conventionnels ?

4. Il n'y aura plus de règles bio nationales plus strictes

Vrai

Un règlement européen, quel qu'il soit, s'applique tel quel sur tout le territoire communautaire. Sauf dans les cas expressément prévus dans le règlement, il est interdit d'établir des règles nationales moins strictes ou plus strictes.

Il n'y aura donc plus de règles bio nationales plus strictes. En revanche des dérogations nationales seront possibles.

Le cahier des charges français de l'élevage biologique, basé sur le règlement européen mais complété par des éléments plus précis et/ou plus stricts, va donc disparaître.

On peut encore espérer « placer » quelques éléments actuellement franco-français dans les futurs règlements d'applications, en discussion à partir de cet automne.

Le nouveau règlement européen de la bio ne prévoit de latitude nationale que sur les productions non définies au niveau européen (escargots, lapins, etc...) et sur la restauration.

5. Les marques privées ne pourront plus dire que leur cahier des charges est « plus strict » que le règlement européen

Faux

Plusieurs restrictions à la communication des marques privées avaient été prévues dans une première version du projet de texte mais la pression des organisations bio européennes a permis leur retrait.

6. Le nouveau texte autorise les produits chimiques en bio

Faux ...Mais...

Le texte voté interdit a priori l'usage de produits chimiques. Seuls les intrants qui auront été autorisés via une grille de critères pourront être inscrits dans la liste des produits autorisés en bio. Néanmoins, un article autorise des dérogations sur les intrants, sans que des conditions claires soient définies. On pourrait imaginer que cet article serve à autoriser des produits chimiques, mais il s'agit là de pure spéculation. A nous de rester vigilants.

PETITES ANNONCES

- Vends foin et enrubannage P.T. trèfle. Contacter Bernard SIEBERT au 03.87.02.49.78 (HUNDLING -57)

- Vends foin de trèfle bio et de luzerne dactyle 2ème coupe 2007. Très bonne qualité. Contacter Bernard JOLIVALT au 03 82 21 32 74 (TUCQUEGNIEUX - 54)

- Recherche vaches ou génisses laitières bio en fin de gestation ou début de lactation. Contacter Fabrice FELTEN au 06 75 47 61 66 (HAREVILLE SOUS MONTFORT - 88)

- Jeune homme, titulaire d'un BTS ACSE, cherche emploi ou stage sur exploitation bio lorraine dans le but d'approfondir ces connaissances en agriculture bio, S. Nobillot : 06 87 38 45 19

- Jeune homme polonais, 18 ans 1/2 parlant le français, cherche emploi saisonnier du 23 juillet au 5 août. Conditions à définir : hébergement nécessaire en dehors de la Meuse. Contacter G. THOMAS au 03 29 85 03 25.

- L'EARL du Pélevin à ECROMAGNY (70270) recherche des génisses ou vaches prêtes bio, dès que possible, race montbéliarde prim'holstein ou brune des Alpes. Contacter Bruno GROSJEAN au 03.84.63.22.42.

- Recherche 1 ou 2 vaches ou génisses laitières prêtes à vêler ou en lactation, de race Montbéliarde de préférence ou Prim'holstein. Contacter Franck Martin (REGNEVELLE - 88) au 03 29 09 93 78.

- Vends salle de traite 2x4 FOLLWOOD (2000€) + DAL de station 44 colliers (2500€) + cases à veaux en bois bon état (100€ pièce). Contacter François HARQUEVAUX (Thonne le Thil - 55) au 03 29 80 07 47.

- Vend presse à balles rondes ø 120 marque MORRA (système crohn HN) TB état, 1000 € à débattre, S. JACQUOT : 03 29 66 82 77 ou sylviealain88@free.fr

- Recherche des petits cochons bio, Grégory DELASSUS, Ferme du beau pays Borre (59). Contact par mail : fermedubeaupays@free.fr

- Neomys, association de protection de la nature, vend du guano de Chauve-souris (engrais naturel). 1€/litre, 0.50 €/litre à partir de 100L. L'argent récolté servira pour des programmes de conservation des Chauves-souris en Lorraine. Nous donnons également du fumier composté.

Renseignements à la Ferme Forestière de Haye, 03.83.24.13.54

- Recherche 10 à 12 génisses ou vaches prim' holstein pleines. Contacter Daniel MATHIEU (éleveur à Haréville sous Montfort - 88) au 06 75 84 54 99.

- En réflexion pour une installation, recherche, pour acquérir expérience, travail sur une exploitation bio, maraîchage, PAM ou arboriculture. C. FLORENTIN 03 83 31 88 13 ou 06 74 08 49 26

- Agriculteur Bio proche de Commercy, vend 11 balles rondes de foin enrubanné en C2 (environ 450 kg la botte). Prix départ ferme : 90 € tonne. Contacter Christophe VAUTHIER au 06 81 53 96 94

- En réflexion pour une installation, recherche, pour acquérir expérience, travail sur une exploitation bio, maraîchage, PAM

ou arboriculture. C. FLORENTIN 03 83 31 88 13 ou 06 74 08 49 26

- Recherche repreneur pour exploitation laitière 30 ha en propriété, attenant à la ferme, en conversion à la bio. Reprise impérativement en bio. Michel DRACASSI 06 64 91 87 83 ou 03 29 85 10 32

- JF 24 ans, BPREA agrobio, recherche emploi agricole, toutes durées, préférences : maraîchage, PAM, élevage caprin/ovin. Etude toutes propositions. 06 24 00 04 42

- Recherche rapidement 12 à 15 bêtes laitières (génisses pleines, vaches en lactation ou prêtes à vêler) pour atteindre le quota laitier. Toutes races acceptées, mais préférence pour Prim'holstein ou Montbéliarde. Contacter Dominique VALENCIN au 06 81 51 92 43 ou Jean Marc DROUET au 03 29 88 37 08. Elevage situé en Meuse.

- Echange taureau frison, 5 ans, tempérament calme (veau de naissance facile, musculation précoce), issu d'une mère excellente laitière contre équivalent, M. DRACASSI 03 29 85 10 32 ou 06 64 91 87 83

- Exploitation laitière bio propose installation en GAEC dans de bonnes conditions à une personne motivée par l'élevage dans le cadre de la mise en place de nouvelles productions complémentaires à l'atelier lait. Bernard BERCAND 06-83-11-85-06 ou 03-29-09-55-26

- Recherche paysans bio acceptant de faire des petites bottes de paille à la prochaine moisson (environ 10Tonnes) région Vosges, Sud Meurthe et Moselle et Sud Moselle. Main d'oeuvre assuré pour ramassage sur champ et manutention pour transport. Tél Vincent Pierré 03 54 11 16 12

- Vends 9 femelles salers pure (15 mois), et 3 femelles salers x charolais (15 mois). Contacter Serge Henry au 06 08 81 19 92.

- Vends taureau charolais bio de 18 mois. Contacter René Richier à Reville aux Bois (55) au 03 29 85 53 67

- Recherche poste d'ouvrier à mi-temps en maraîchage, P. LANG 06 78 96 60 17

- La ferme forestière du parc de Haye vend 1 génisse de race Hinterwald (1 an), 1 génisse de race Highland (1 an), 1 âne mâle (1 an), moutons races diverses. Le parc recherche également des porcs gascons. Contacter la ferme forestière au 03 83 24 13 54

- Groupe de producteurs ayant un projet de lieu de vente collectif sur Epinal-Golbey fin 2008 recherche un maraîcher bio s'installant à moins de 20 mn d'Epinal (possibilité de mise à disposition de terres). Contact : Thierry Leclerc au 06 82 97 97 97

- Recherche dynamiseur de 250 litres de type « SCHREILLER ».Contacter Philippe PROT au 03 29 70 80 71

- Vends épandeur Lebulch 7 T, 2 essieux, 2 hérissons horizontaux, 2 boîtiers, entraînements neuf, prix à débattre, G THOMAS 03 29 85 03 25

- Vend foin, bottes ronde diam. 160, récolte 2006, E. BLAMPAIN 03 29 34 01 04

MUNSTER LOUIS: NOUVEAU PRODUIT PAYSAN BIO LORRAIN

C'est à Dommartin-lès-Remiremont que Frédéric et Alda LOUIS produisent une de nos petites fiertés régionales qu'est le munster fermier.

Frédéric a repris l'exploitation de ses parents depuis 1991 où il travaillait comme aide familial depuis 10 ans. Voilà aujourd'hui 8 ans que l'exploitation et la fromagerie sont certifiées bio.

50 ha dont 8 ha en prairie artificielle et 42 ha en prairie naturelle accueillent les 35 à 40 VL de race Prim'Holstein. Les animaux sont soignés par homéopathie si besoin est mais très peu d'entre eux sont malades grâce à une cure par aromathérapie de 3 à 4 jours une fois par mois.

Le complexe salle de traite/ laiterie/ fromagerie est très bien organisé puisque tout est accolé et le lait est direc-

tement amené dans le tank de fabrication de la fromagerie matins et soirs. Le soir, le lait de traite est refroidi à 4°C en attendant d'être mélangé à celui du lendemain matin. Chaque matin, le lait est chauffé à 36°C pour être ensuite mélangé aux ferments lactiques. L'ensemencement dure une heure, l'emprésurage qui suit aussi. La salarée de la fromagerie utilise de la présure naturelle spéciale « munster ». Le moulage des fromages occupe le reste de la journée, ceux-ci sont ensuite salés le lendemain matin. Ils sont lavés et stockés en chambre froide avant de partir pour être affinés et vendus. Au total, ce sont 25 tonnes de munster produits à l'année.

Frédéric vend ses fromages non affinés à trois clients: son frère affineur « le Petit Louis » (50% de sa produc-

tion), la laiterie de Bugnéville et un affineur de Rupt-sur-Moselle. Les fromages sont affinés en cave à une température de 11 à 12°C en moyenne pendant environ trois semaines où ils sont lavés trois fois par semaine.

Une fois affinés, les fromages nature ou au cumin sont vendus à trois tailles différentes: 250g; 500g et 800g à 1kg.

Comme Frédéric produit en bio mais vend à des affineurs qui achètent à plusieurs producteurs bio et conventionnels, ses produits ne sont pas vendus avec le logo AB. C'est pourquoi, il a fait appel à Paysan Bio Lorrain afin de revaloriser ses produits et s'ouvrir à d'autres filières telles que la GMS et la RHD.

M. BERQUAND

FIÈVRE CATARRHALE OVINE : RETOUR DES RESTRICTIONS

Depuis le 26 Juillet 2007, une note de service de la Direction Générale de l'Alimentation indique une reprise du vol du moucheron vecteur de la FCO en Allemagne et en Belgique, et depuis le 27 Juillet, un bovin a été diagnostiqué infecté mais ne présentant pas de signe clinique en périmètre interdit, dans les Ardennes (Raillicourt).

En terme de restrictions, il n'existe maintenant plus que 3 zones : le périmètre interdit, la zone réglementée (regroupant les anciennes zones de protection et de surveillance), et la zone indemne.

En Lorraine, la Moselle et la Meurthe et Moselle sont en zone réglementée. La Meuse possède un périmètre interdit d'un rayon de 20 km autour de Sivry sur Meuse, tout le reste du département est en zone réglementée. Et enfin les Vosges possèdent le quart Nord Ouest et la pointe Nord Est en Zone réglementée, le reste est en zone indemne (dont l'abattoir SOCOPA de Mirecourt).

Les animaux du périmètre interdit (jusqu'à nouvel ordre), peuvent être abattus en zone réglementée, **MAIS PAS EN ZONE INDEMNÉ.**

Les animaux de zones réglementées peuvent être abattus partout à partir du moment où ils mettent moins de 24h entre leur sortie de zone réglementée et leur abattage.

Voilà les conditions actuelles, il n'est pas exclu qu'il y ait des assouplissements dans les semaines à venir. Je vous tiendrais au courant au fil des feuilles de chou.

ANNONCES VIANDE :

Août va être critique en laitières

Le stock de laitières pour Août et le 2ème semestre en général est pratiquement inexistant voir nul pour de nombreuses semaines! J'ai uniquement 43 animaux d'annoncés pour tout le 2ème semestre alors qu'il m'en faudrait au moins 160. Merci donc de me renvoyer vos **plannings prévisionnels pour le second semestre aussi tôt que possible** pour que je puisse avoir une notion des stocks à écouler.

Merci par avance
S. DELOBBE

NOUVEAU RÈGLEMENT BIO EUROPÉEN: CE QUI EST VRAI, CE QUI EST FAUX... SUITE

7. Le logo AB va disparaître Faux

L'usage du logo communautaire devient obligatoire sur tous les produits bio européens, mais il reste possible d'utiliser un logo national à côté. Le logo AB, propriété du ministère de l'agriculture français, pourra donc toujours être apposé sur les produits bio après le 1^{er} janvier 2009.

Ce qui change, c'est son contenu. Jusqu'à aujourd'hui, il pouvait être apposé sur tout produit agricole brut ou alimentaire, contenant plus de 95% d'ingrédients bio, sans restriction de provenance, à condition que les règles bio françaises soient respectées.

Les règles bio françaises vont être remplacées par le nouveau règlement : **le logo AB pourra donc être apposé sur tout produit (toujours sans condition de provenance et toujours avec un minimum de 95% d'ingrédients bio) respectant les règles européennes de la bio.**

Pour la FNAB, cela constitue indéniablement une perte de sens pour le consommateur... même si les produits bio selon la réglementation européenne restent toujours une alternative intéressante aux produits issus de l'agriculture « chimique ».

8. Le nouveau règlement va permettre une harmonisation des pratiques Faux

Pas plus que le règlement actuel, en tout cas...

Tout d'abord, la suppression des cahiers des charges nationaux ne concerne que trois pays en Europe. Ailleurs, des marques bio appliquent des cahiers des charges privés avec des exigences supérieures au règlement européen, afin de répondre aux demandes de leurs consommateurs.

D'autre part, la flexibilité permettra une variabilité d'application du règlement selon les Etats membres.

9. Le niveau d'exigence réglementaire va baisser Vrai/Faux

La seule bonne réponse à cette question est : ça dépend !

Cela dépend du contenu des futurs règlements d'application, de l'usage qui sera fait du cadre de la flexibilité (dérogation plutôt restreintes ou non ?), et aussi du pays concerné.

En effet, les pays qui ont actuellement une réglementation nationale plus stricte, comme la France, ont plus de risque de voir leur niveau d'exigence réglementaire baisser du fait de la disparition de celle-ci. Il est en effet assez peu probable que les français réussissent à placer dans les futurs règlements d'application toutes leurs actualités spécifiques (lien au sol à la ferme, âge d'abattage minimum des volailles, etc....).

Source : FNAB

Réflexion sur une future marque FNAB. un groupe de pilotage pour une marque FNAB a commencé de réfléchir à la structure et au contenu d'une marque, conformément à la décision prise durant l'Assemblée générale de mars dernier, sur la base de scénarii cohérents. Cette marque devrait mettre en valeur, dès 2009 les pratiques des agriculteurs bio français supérieures au nouveau règlement européen. La FNAB souhaite consulter son réseau dans un premier temps, et impliquer très rapidement des partenaires du monde bio et associatif intéressés par cette démarche. (plus d'information : jleroux@fnab.org)

Attention, erreur sur la relance d'appel à cotisation du GAB 57

Avec le dernier bulletin, nous avons joint aux producteurs de Moselle une relance pour la cotisation au GAB (part fixe et part variable).

Comme vous l'aurez compris cette relance concerne l'année 2007 et non l'année 2006 comme inscrit sur la relance.



Les cultures OGM en Lorraine :

Seul le département de la Moselle est concerné.

| Canton | Nb de parcelles | surface |
|----------------|-----------------|---------|
| Arracourt | 2 | 7 |
| Dieuze | 1 | 9 |
| Grostenquin | 1 | 1 |
| Vic sur Seille | 1 | 2.8 |
| TOTAL | 5 | 19.6 |

Source : <http://www.ogm.gouv.fr>

CAISSE DE MUTUALISATION POUR LE LAIT VOSGIEN

Plus que jamais, le marché bio est porteur. La demande européenne en lait bio est en croissance soutenue depuis plusieurs années et certains industriels se placent sur ce marché. Des discussions ont eu lieu en 2006 avec les industriels vosgiens impliqués dans la filière bio et la situation vosgienne a radicalement changé.

Jean Boyé, agriculteur bio à Lerrain a participé à l'ensemble des négociations avec les laiteries.

Interview par Laurent CHADUC

LC : « Quelle était la situation de la filière bio il y a un an ? »

JB : « Depuis près de 10 ans, Marcillat collectait -et collecte toujours- du lait bio dans la région de Saint Dié et en Alsace. Cette collecte est relativement concentrée et ne pose aucun problème majeur puisque tous les producteurs bio de la zone sont valorisés en bio.

A l'inverse, la situation du reste du département était tout à fait insatisfaisante puisque seule la fromagerie Roussey collectait du lait bio dans le Sud Ouest vosgien alors que d'autres exploitations sur les zones de Vittel/Neufchâteau, centre plaine, Rambervillers et Remiremont n'étaient ni collectées, ni payées en bio. »

LC : « Comment la démarche actuelle a-t-elle débuté ? »

JB : « Au printemps 2006, des administrateurs de Biolait, le groupement breton de producteurs de lait bio d'envergure nationale, ont rencontré des éleveurs bio lorrains pour discuter d'une nouvelle collecte permettant à tous d'être payés en bio.

A la suite de ces discussions, les industriels laitiers vosgiens impliqués dans la filière bio ont également voulu s'intégrer aux discussions de concertation.

C'est ainsi qu'à l'automne dernier les éleveurs vosgiens se sont mis d'accord avec ces 3 industriels pour réorganiser totalement les collectes de lait bio sur une grande partie du département afin de minimiser les distances des collectes, s'entendre sur les montants des

primes bio et, dans certains cas, exiger que certains producteurs peu isolés mais non collectés en bio voient leur lait payé avec une prime bio. »

LC : « Qu'en est-il de la situation actuelle ? »

JB : « Le groupe Marcillat est collecteur de 15 exploitations bio situées entre Rambervillers et Neufchâteau, et au nord de l'axe Epinal-Vittel.

L'entreprise Roussey, qui collectait une partie des producteurs des cantons de Monthureux, Lamarche et Darney conserve ses producteurs (8 exploitations) et se charge de la collecte de l'ensemble des producteurs de cette zone élargie en passant par Valleroy le sec et jusqu'à Lerrain, pour le compte de Bongrain Gerard (2 exploitations).

Cet accord collectif permet de rationaliser les coûts de collecte sans pouvoir éviter que des producteurs situés en montagne-centre (zone du Tholy) ne soient pas collectés en bio. Toutefois les négociations ont permis de s'entendre sur une prime bio versée à ces producteurs-là « comme si » leur lait était collecté et valorisé sur le marché bio. »

LC : « Vous avez créé un fonctionnement solidaire basé sur une mutualisation des primes bio qui vous sont versées. Pourquoi un tel fonctionnement et comment cela marche-t-il ? »

JB : « L'organisation des collectes n'était pas parfaitement satisfaisante : en effet les exploitations, en fonction de leur situation dans l'une ou l'autre collecte pouvaient être payées selon des critères différents puisque chaque acheteur applique des montants différents de prime bio, en fonction des marchés sur lesquels il est présent (lait de consommation, fromages...). »

D'autre part, 3 producteurs isolés du sud du massif ne sont ni collectés ni payés en bio par les industriels.

Le groupe des éleveurs bio (31 vosgiens et 2 haut-marnais) s'est mis d'accord sur un outil collectif : une caisse de mutualisation des primes bio : chaque éleveur verse la totalité de sa prime bio mensuelle dans la caisse commune.

L'ensemble de la somme est répartie de façon identique avec une prime bio égale pour tous (hormis les pénalités sur la qualité) en incluant les producteurs non collectés et non payés en bio. »

Ainsi, aujourd'hui, tous les éleveurs laitiers bio des Vosges, excepté le groupe déodatien collecté par Marcillat, sont regroupés dans une structure qui fonctionne solidairement et qui, de ce fait, possède un pouvoir de négociation auprès des industriels.

Le lait collecté en bio dans les Vosges est estimé à environ 2,3-2,4 M litres de novembre 2005 à novembre 2006. Le lait collecté pour l'année 2007 pourrait atteindre 6,4 M litres si ce n'est plus, soit près de 93 % du litrage bio produit dans le département !

Nous pouvons aussi nous rendre compte de l'importance d'être organisé à l'échelle régionale puisque le CGA de Lorraine a soutenu l'ensemble des démarches de négociations avec les industriels et assure aujourd'hui la gestion de la caisse de mutualisation. »

L CHADUC



Merci Francine

Profitez de l'occasion pour remercier Francine Gérard qui depuis le mois de décembre a accepté de prendre en charge la gestion quotidienne de la caisse de mutualisation.

C'est elle qui a établi les factures, s'est chargée des paiements, etc. Un travail indispensable pour le bon fonctionnement de la caisse qu'elle a assuré parfaitement.

Merci Francine.

N. PIBOULE

La FNAB lance une étude prospective sur le lait

Après des années difficiles, 2006 amorce une reprise de la demande de lait bio. La reprise des marchés, l'arrivée de nouveaux acteurs, le peu de conversion, interrogent sur la disponibilité nécessaire des produits à moyen terme. Partout en France des producteurs sont de nouveau collectés et valorisés. Malgré tout, la rationalisation de la collecte se poursuit sans solution pour des producteurs isolés. Les disparités de prix sont aussi importantes. C'est pourquoi la FNAB lance une étude prospective.

Avec BIOGAM et la caisse de mutualisation dans les Vosges, les Lorrains ont mis en place des démarches intéressantes. Aussi, merci aux producteurs laitiers de bien vouloir nous retourner le questionnaire ci-joint. Nous ferons ainsi partager aux autres régions nos expériences.

[Retour du questionnaire pour début septembre.](#)

N. PIBOULE



FILETS VERTICAUX CONTRE LES RAVAGEURS

MARAÎCHERS

Les filets de protection permettent de lutter contre divers ravageurs des cultures maraîchères biologiques, mais leur installation sur les cultures donne beaucoup de travail et peut favoriser certaines maladies. Il est aussi possible de traiter plusieurs fois avec des insecticides biologiques, mais c'est assez cher et non dépourvu d'effets secondaires indésirables sur les auxiliaires et les abeilles. Une nouvelle solution est proposée aux maraîchers: des filets verticaux, véritables clôtures anti-insectes.

Un groupe de chercheurs canadiens avait fait une observation importante: certains ravageurs des légumes comme par exemple la mouche de la carotte ou la mouche du chou se répandent en volant sous la couverture protectrice de la culture ou juste en dessus d'elle. Si on dresse un obstacle sur leur route, et que cet obstacle ait un surplomb, ces ravageurs restent coincés là, parce qu'ils essaient toujours de s'échapper vers le haut et en direction de la lumière.

Le FiBL a repris cette idée canadienne, et, à partir de 2002, a testé ses propres prototypes de clôtures anti-insectes contre la cécidomyie du chou, la mouche de la carotte et la mouche

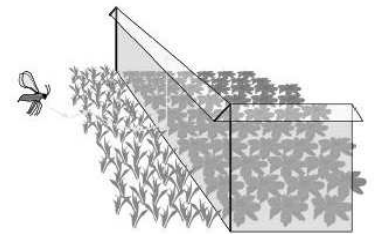
du chou. En 2005, après 3 ans de développement en collaboration avec la société Andermatt Biocontrol AG (Grossdietwil, Suisse), un filet vertical a été commercialisé sous le nom FiBL-INSECTSTOP en Suisse, Allemagne et Autriche.

Les différents essais depuis 2002 ont démontré que les filets verticaux ont un potentiel pour limiter les dégâts créés par la mouche de la carotte, la cécidomyie du chou et la mouche du chou. Des essais ont également été mis en place contre les cicadelles d'herbes aromatiques, contre *Napomyza gymnotoma* et contre les altises des crucifères mais sans succès.

Il est important de savoir que ces clôtures ont un effet que contre les ravageurs qui se déplacent dans la végétation ou très bas au-dessus d'elle.

D'autres conclusions tirées des essais de 2002 à 2005 montrent que les clôtures anti-insectes présentent plusieurs avantages par rapport aux actuels filets de protection des cultures:

- pas besoin de disposer les filets sur l'ensemble de la surface cultivée;
- pas de modification du microclimat, donc moins de problèmes de maladies;



• moins de travail pour permettre par exemple les travaux de désherbage, puisqu'il est assez simple d'ouvrir les filets aux deux bouts de la parcelle.

L'installation d'un filet de 50m de long (c'est à cette longueur que le produit est vendu) dure 16 minutes à deux personnes, ce qui fait environs 2 heures à deux personnes pour clôturer une parcelle d'un hectare. Le démontage dure aussi longtemps. Le prix actuel est de 500 Euros pour 50 mètres. En cas de dimensions idéales des surfaces à clôturer (100m x 200m ou 50m x 100m) les coûts pour les filets verticaux sont moitié moins chers que les filets de protection des cultures.

Source : Journées Techniques Fruits & Légumes et Viticulture Biologiques, Beaune, les 6 et 7 décembre 2005: E. WYSS, Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)